

## **Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques**

### **A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements**

La région des Amériques abrite 21,4 millions de personnes déplacées de force et autres personnes ayant besoin de protection et d'assistance. Au cours de la dernière décennie, l'ampleur et la complexité du déplacement forcé dans la région ont continué d'augmenter car il est resté difficile de remédier aux causes profondes du problème. La situation a été encore aggravée par la crise financière mondiale, les conséquences socioéconomiques durables de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les événements climatiques. En conséquence, le nombre de personnes se déplaçant dans des mouvements mixtes et secondaires a atteint des niveaux sans précédent au cours des huit premiers mois de 2023. Dans le seul Panama, plus de 333 000 personnes sont arrivées via la province du Darién, dont 76 % étaient des Vénézuéliens, suivis par des ressortissants de Chine, de l'Équateur et d'Haïti notamment. Ce chiffre représente le triple de celui des arrivées depuis 2021 et le double des arrivées de 2022. À la frontière sud-ouest des États-Unis d'Amérique, l'agence américaine des douanes et de la protection des frontières a déclaré avoir intercepté 1,2 million de personnes entre janvier et juillet 2023, principalement originaires du Mexique (34 %), ainsi que de Colombie, du Guatemala, du Honduras et du Venezuela (République bolivarienne du) (représentant chacun entre 7 et 10 %).

Les systèmes d'accueil, déjà soumis à une importante pression par des années d'arrivées en grand nombre, ont eu du mal à répondre aux besoins, notamment aux vulnérabilités accrues. Le HCR et ses partenaires ont redoublé d'efforts pour faire face aux risques en matière de protection dans les principales localités frontalières et autres lieux d'accueil, en particulier pour les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer, dont beaucoup ont à maintes reprises été victimes de différentes pratiques préjudiciables, fait l'objet de la traite et été délibérément mal informées. Le HCR a renforcé sa capacité à fournir un abri temporaire, un soutien psychosocial, une orientation juridique et d'autres services de protection à ces personnes et à d'autres personnes vulnérables. L'Organisation a investi dans la création et le développement de plateformes d'information fiables, comme *El Jaguar* et *Confía en el Tucán*, dont le but est d'empêcher les personnes d'être mal informées. Le HCR a aussi intensifié ses efforts visant à soutenir la mise en œuvre de procédures d'asile justes et efficaces et autres dispositifs de séjour légal axés sur la protection.

Le HCR a continué à promouvoir des réponses régionales globales et coordonnées, renforçant son engagement auprès des gouvernements et autres parties prenantes à ouvrir de nouvelles voies de protection et à offrir des voies légales supplémentaires, conformément à la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection et autres initiatives régionales.

Compte tenu de l'intersection croissante entre changement climatique, violence, violations des droits de l'homme et déplacement forcé dans la région, le HCR a contribué à renforcer les cadres politiques, judiciaires et législatifs nationaux et régionaux, et à soutenir et mener des actions de plaidoyer fondées sur des faits. L'Organisation a aussi exploité son rôle de coordination dans les plateformes existantes, comme la Plateforme de coordination interorganisations régionale pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du), et a continué à soutenir le travail des forums régionaux concernés sur ces questions, comme le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS), le Processus de Quito pour coordonner la réponse aux

besoins humanitaires des réfugiés et des migrants vénézuéliens, la Conférence régionale sur la migration (aussi connue sous le nom de Processus de Puebla), le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Dans la perspective du deuxième Forum mondial sur les réfugiés et pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984, les États et les parties prenantes de la région renouvelleront leur engagement envers la protection des réfugiés et l'apport d'une solution à leur situation. Ces engagements contribueront à préparer la voie pour l'adoption d'une feuille de route régionale visant à relever les défis liés aux mouvements mixtes, y compris le déplacement induit par le changement climatique, et à élaborer des solutions novatrices faisant appel aux acteurs du développement, aux institutions financières et au secteur privé.

### **Situation au Venezuela (République bolivarienne du)**

Les mouvements mixtes et de déplacement transfrontaliers depuis le Venezuela (République bolivarienne du) se sont poursuivis malgré une augmentation des retours spontanés. En juin 2023, on comptait plus de 7,3 millions de réfugiés et migrants vénézuéliens, dont 84 % se trouvaient en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans le monde entier, il y avait plus de 234 000 réfugiés vénézuéliens reconnus et plus d'1,1 million de demandeurs d'asile. Plus de 201 000 Vénézuéliens ont traversé la province du Darién au cours des huit premiers mois de 2023.

Le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay ont continué à accorder l'asile aux Vénézuéliens et ont mis en place des dispositifs de séjour légal, facilitant l'accès aux documents et aux droits socioéconomiques. Le Brésil a reconnu plus de 89 200 Vénézuéliens en tant que réfugiés, délivré 50 260 permis de demandeurs d'asile et accordé plus de 320 000 permis de résidence. La Colombie a enregistré biométriquement près de 2,5 millions de Vénézuéliens, dont 1,6 million ont reçu un permis de protection temporaire. En Équateur, sur les 252 000 personnes enregistrées, plus de 196 000 ont reçu un certificat de séjour temporaire. Le Pérou a lancé un programme de régularisation en mai et a accordé le séjour temporaire à plus de 52 000 Vénézuéliens à ce jour. La République dominicaine a régularisé 25 000 Vénézuéliens. Au cours du semestre 2023, plus de 58 000 ont obtenu une autorisation d'entrée aux États-Unis d'Amérique au titre du processus élargi *Parole* (admission temporaire sur le territoire américain).

Face à l'augmentation des retours spontanés au Venezuela (République bolivarienne du), les communautés d'accueil ont eu besoin d'un soutien dans les secteurs clés afin de faciliter la réintégration. Ont notamment été considérés comme prioritaires les activités génératrices de revenus, un meilleur accès aux services élémentaires, les infrastructures communautaires, l'octroi de documents et le soutien psychosocial.

La Plateforme régionale interorganisations de coordination pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du) a continué à mettre en œuvre son plan de réponse pour les réfugiés et les migrants pour 2023-2024, qui regroupe plus de 200 partenaires afin d'aider 3,4 millions de réfugiés et de migrants, ainsi que les membres des communautés d'accueil concernés. En juillet 2023, la réponse interorganisations avait fourni une assistance à 1,4 million de réfugiés et de migrants, atteignant 11 % de ses besoins financiers pour cette année, d'un montant de 1,72 milliard de dollars E.-U. La conférence internationale en solidarité avec les réfugiés et les migrants vénézuéliens et avec leurs pays et communautés d'accueil qui s'est tenue en mars 2023 a abouti à des promesses de contribution de 1,6 milliard de dollars E.-U. (542 millions en subventions et 1,13 milliard en prêts). Les États membres du processus de Quito ont signé une déclaration conjointe qui a souligné l'importance d'une coopération internationale durable.

### **Situation en Colombie**

En 2022, 6,8 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur en Colombie, soit l'une des populations les plus importantes de déplacés internes au monde. Au cours du premier semestre 2023, plus de 55 000 personnes ont été nouvellement déplacées à l'intérieur. De

nouvelles demandes d'asile de Colombiens ont aussi été enregistrées dans d'autres pays, principalement en Équateur.

Le HCR continue à aider le Gouvernement colombien à protéger les déplacés internes, en mettant l'accent sur les retours lorsque cela est possible, sur la relocalisation et la légalisation des zones d'installation urbaines, en s'appuyant sur le programme d'instauration d'une paix totale du gouvernement.

### **Amérique centrale et Mexique**

Un nombre croissant de personnes en Amérique centrale ont été contraintes de quitter leur foyer à cause de l'insécurité, des violations des droits de l'homme, de la pauvreté, des inégalités et des conséquences du changement climatique. Le nombre total de demandeurs d'asile et de réfugiés d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras a dépassé 665 000 personnes. Fin 2022, plus de 293 000 Nicaraguayens avaient demandé l'asile (principalement au Costa Rica), dont 16 000 avaient été reconnus en tant que réfugiés.

Le HCR a renforcé son soutien aux systèmes d'asile nationaux dans la région, mettant l'accent sur l'amélioration des processus de numérisation, s'employant à résorber le nombre de dossiers en attente et renforçant la capacité d'asile au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Panama. En août 2023, près de 100 000 nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées au Mexique, principalement de ressortissants de Cuba, d'Haïti et du Honduras.

Pour lutter contre le déplacement interne dans la sous-région, le HCR a intensifié les actions de prévention et s'est attaché à mettre en évidence les moteurs du déplacement, en collaboration avec les communautés d'origine et celles qui accueillent des déplacés internes. L'Organisation a aidé le Gouvernement du Honduras à mettre en œuvre la loi historique pour la prévention, la prise en charge et la protection des déplacés internes qui a été adoptée en mars 2023. Le HCR a renforcé les partenariats permettant de recueillir et d'analyser des données fiables sur le déplacement interne. À partir de 2023, les Gouvernements d'El Salvador et du Honduras ont inclus des questions sur le déplacement interne dans les enquêtes nationales sur les ménages pour mieux identifier les populations et évaluer les solutions potentielles, en vue d'éclairer les politiques publiques et les plans de développement nationaux. Au Mexique, l'Organisation et ses partenaires ont travaillé avec les gouvernements locaux à l'adoption de politiques publiques visant à répondre aux besoins des populations déplacées à l'intérieur.

Le HCR a soutenu le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (MIRPS), dont la présidence *pro tempore* est actuellement exercée par le Panama. À travers le fonds du Cadre, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama ont lancé des projets sur la protection et les solutions, visant notamment à faciliter l'inclusion économique des réfugiés, à renforcer les systèmes d'asile et à lutter contre le déplacement interne. La sixième réunion annuelle du Cadre d'action global régional de protection et de solutions se déroulera le 16 novembre au Panama.

### **Caraïbes**

Dans les Caraïbes, le HCR a plaidé pour l'adoption de mesures visant à prévenir le refoulement, s'est employé à renforcer les systèmes d'asile et a œuvré à obtenir l'inclusion des déplacés de force et des apatrides dans les systèmes nationaux existants par l'apport d'une assistance technique aux gouvernements. L'intensification de la collaboration avec les entités sous régionales, comme la Communauté des Caraïbes, est restée une priorité, en particulier dans le contexte du changement climatique et de la préparation aux situations d'urgence.

En Haïti, quelque 5,2 millions de personnes auraient besoin d'assistance selon les estimations, contre 4,9 millions en 2022. La violence en bande organisée affectant tous les aspects de la société, le HCR a étendu son action en matière de protection, avec entre autres le lancement d'activités de soutien locales fondées sur la communauté pour aider à empêcher le recrutement des jeunes par les gangs. L'Organisation a répondu aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés haïtiens dans toutes les Amériques et a plaidé pour

l'adoption de mesures de protection accrues. Au Chili, des procédures spéciales ont été mises en place pour permettre aux Haïtiens d'avoir accès au regroupement familial, dont ont bénéficié plus de 2300 personnes. Au Brésil, avec l'appui du HCR, le gouvernement a lancé un plan d'action visant à renforcer la protection et l'intégration de la population haïtienne qui prévoit un appui pour l'octroi de documents, l'accès à l'emploi et l'apport d'une assistance aux structures communautaires. Au cours du premier semestre 2023, plus de 63 000 Haïtiens ont obtenu une autorisation d'entrée aux États-Unis d'Amérique au titre du processus élargi *Parole* (admission temporaire sur le territoire américain). L'Argentine activera sous peu un programme de visa humanitaire environnemental pour les Haïtiens.

## **B. Progrès et défis pour atteindre le plan 2023 pour les Amériques**

### **Parvenir à des environnements de protection favorables**

Le HCR travaille avec les États de la région au renforcement des systèmes d'asile par l'apport d'orientations et d'une assistance techniques, afin de soutenir l'expansion d'autres voies légales pour les personnes ayant besoin de la protection internationale. Le Brésil, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay et l'Uruguay ont continué à appliquer la définition régionale élargie du réfugié. Un appui a également été fourni aux actions de régularisation menées par les États.

#### *Rechercher une protection et des solutions pour les déplacés internes*

Tout en intensifiant ses efforts visant à prévenir le déplacement interne et en travaillant avec les communautés d'origine et d'accueil, le HCR a continué à faire une priorité du renforcement des réponses nationales, notamment pour permettre aux déplacés internes d'avoir accès aux services publics, à une aide juridique et à une assistance humanitaire. L'Organisation a invoqué et soutenu l'adoption de cadres juridiques pertinents sur le déplacement interne, et renforcé les partenariats permettant de recueillir et d'analyser des données fiables sur les questions relatives au déplacement interne.

Pour renforcer les efforts conjoints visant à atténuer les risques liés au déplacement interne, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec le *National Institute for Youth* du Honduras. En Colombie, l'Organisation a contribué au renforcement des structures communautaires afin d'améliorer les mécanismes d'autoprotection des déplacés internes ainsi que leur participation effective à la planification et aux processus décisionnels locaux. En El Salvador, le HCR a aidé les communautés et les institutions nationales par la création de onze centres dirigés par des jeunes, et au Mexique, l'Organisation a soutenu l'élaboration de réponses en matière de gestion des informations et de protection. Ce sont là des exemples d'actions conjointes visant à atténuer les risques liés au déplacement forcé.

### **Pouvoir exercer ses droits fondamentaux dans un environnement sûr**

#### *Faciliter l'accès à l'éducation*

Le HCR fournit des orientations aux systèmes éducatifs nationaux en vue de l'inclusion des enfants déplacés dans la région. En juillet, Trinité-et-Tobago a adopté une décision politique pour permettre aux enfants réfugiés et migrants d'avoir accès à l'enseignement primaire au sein du système éducatif national. Au Brésil, le Conseil national pour les droits des enfants et des adolescents a publié une nouvelle résolution actualisant les procédures applicables aux enfants non accompagnés, séparés et dépourvus de documents. En Colombie, le HCR a participé à l'élaboration du forum « L'éducation par-delà les frontières », organisé l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en partenariat avec le Ministère de l'éducation. En Équateur, le programme *Éducation sans délai* (*Education Cannot Wait*) a aidé les élèves vénézuéliens à se réadapter à l'enseignement formel.

### **Rendre les communautés autonomes et parvenir à l'égalité entre les sexes**

Conformément à ses efforts visant à donner la priorité à l'ancrage local des initiatives, le HCR a établi un relevé des organisations dirigées par des réfugiés, des leaders, des entités

gouvernementales et des partenaires opérationnels dans la région. Ce relevé a abouti à l'identification de près de 300 organisations et d'une soixantaine de leaders, principalement des femmes, qui soutiennent les réfugiés en les aidant à devenir autonomes, et en leur apportant une aide humanitaire, des réponses à la violence sexiste et un appui psychosocial. Des consultations régionales sur l'intégration locale et l'égalité entre les sexes ont été organisées avec les organisations non gouvernementales en juin 2023. Les participants ont insisté sur le fait que l'intégration locale devait privilégier l'accès des réfugiés aux droits et la prise en charge de leurs besoins élémentaires, tout en remédiant à l'absence de documents et en étendant les possibilités d'avoir un moyen d'existence.

Des bonnes pratiques en matière d'égalité entre les sexes ont été relevées par le HCR, notamment sur l'autonomisation numérique des femmes réfugiées en Argentine, sur la masculinité positive en Colombie et sur l'autonomisation des femmes au Guatemala.

### **Trouver des solutions**

Afin de mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR continue à promouvoir les solutions durables en faveur des populations déplacées de force à travers le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (MIRPS) et sa Plateforme d'appui, le Processus de Quito, et l'initiative des Villes solidaires.

La mobilisation des acteurs du développement, y compris des institutions financières internationales, s'est traduit par de nouveaux financements pour les pays d'accueil, sous forme de prêts et de subventions non remboursables. Des processus de régularisation ont été mis en place dans la région des Andes et dans les Caraïbes, bénéficiant à des millions de personnes ayant des besoins de protection. Pour soutenir les efforts d'intégration et en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, le HCR a aidé les gouvernements d'accueil à étendre les possibilités d'emploi, les services éducatifs et de santé, et le logement pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Le Costa Rica est devenu éligible au Mécanisme mondial de financement concessionnel, fonds intermédiaire de financement hébergé par la Banque mondiale, avec pour objectif de renforcer son système d'asile et de construire des infrastructures résistantes aux aléas climatiques dans les régions qui accueillent des réfugiés. Le Belize a mis en œuvre son programme d'amnistie pour accorder un statut juridique aux personnes déplacées se trouvant sur son territoire avec l'assistance du HCR et de la Banque interaméricaine de développement. Les actions innovantes d'intégration locale ont été étendues au Brésil et au Mexique, avec l'appui des acteurs du développement et du secteur privé.

#### *Promouvoir l'inclusion socioéconomique*

L'intégration locale restant la principale solution dans la région, le HCR a encouragé l'inclusion financière des demandeurs d'asile et des réfugiés par l'accès à un compte bancaire. Au Pérou, l'initiative *Empresas Integradoras* a été lancée afin de promouvoir l'intégration des personnes vulnérables sur le marché du travail, avec l'appui du secteur privé. En Équateur, la Banque interaméricaine de développement a approuvé une proposition d'inclusion de la main-d'œuvre, qui a bénéficié à 14 500 réfugiés et migrants, et incluait le HCR comme partenaire stratégique. Mi-août 2023, plus de 30 000 demandeurs d'asile et réfugiés ont été relocalisés depuis les régions frontalières du sud, où les perspectives d'inclusion socioéconomiques sont rares, dans onze villes du nord et du centre du Mexique, où le HCR a mis en place des coopérations en vue de l'inclusion de la main-d'œuvre avec plus de 400 entreprises privées. Au Brésil, plus de 102 000 Vénézuéliens ont été relocalisés dans plus de 930 municipalités dans le cadre du programme *Operação Acolhida* du gouvernement. En Uruguay, la ville de Montevideo a récemment signé un accord visant à prévenir les mouvements secondaires en facilitant l'inclusion culturelle, socioéconomique et de la main-d'œuvre, conformément à la Déclaration de Los Angeles.

#### *Faciliter la réinstallation et les voies d'admission complémentaires dans un pays tiers*

Le HCR a fortement augmenté ses capacités d'identification des personnes ayant besoin de la réinstallation et de traitement des dossiers dans la région, avec près de 10 000 personnes orientées vers cette solution en 2022 et un objectif de 25 000 en 2023. Le nombre de

personnes envoyées aux États-Unis d'Amérique depuis le continent américain pour l'exercice 2023 a dépassé 10 000 pour la première fois dans l'histoire du programme d'admission de réfugiés du pays.

En juin 2023, les États-Unis d'Amérique et les pays partenaires ont annoncé le début de la phase initiale de six mois de l'initiative *Safe Mobility*. Cette initiative, qui bénéficie de l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations et du HCR, facilite le libre accès à la protection et autres voies légales aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'au Canada et en Espagne, via le site Internet [MovilidadSegura.org](http://MovilidadSegura.org) et les bureaux *Safe Mobility*. L'initiative est opérationnelle en Colombie, au Costa Rica et au Guatemala. Le Canada étend les voies d'admission complémentaires, y compris par la mobilité de la main-d'œuvre et de nouveaux flux de réinstallation pour les défenseurs des droits de l'homme.

### **Éradiquer l'apatridie**

Le HCR a continué à soutenir les actions visant à prévenir et combattre l'apatridie, y compris en aidant les brigades chargées de l'octroi de documents au Venezuela (République bolivarienne du), en fournissant une assistance juridique aux enfants dépourvus de documents au Chili, et en publiant les nouvelles procédures et orientations des États-Unis d'Amérique pour aider les personnes apatrides qui souhaitent bénéficier des avantages liés à l'immigration. En République dominicaine, une nouvelle loi sur l'enregistrement des faits d'état civil a été adoptée, créant un Système national d'état civil qui facilite l'accès aux services d'enregistrement de l'état civil. Le *Privy Council* des Bahamas a décrété que tous les enfants nés dans le pays hors mariage de femmes étrangères et d'hommes bahamiens étaient citoyens bahamiens à leur naissance. Cette mesure garantira les mêmes droits de citoyenneté à tous les enfants, quel que soit le statut marital de leurs parents, ouvrant la voie à la fin de la discrimination liée au genre concernant l'acquisition de la citoyenneté. La Colombie a étendu le décret garantissant la citoyenneté colombienne à tous les enfants nés de parents vénézuéliens sur le territoire colombien. L'Organisation des États américains a adopté une déclaration demandant instamment aux États de respecter le droit international, en particulier l'interdiction de la privation arbitraire de nationalité. L'Uruguay réfléchit à la manière de prévenir l'apatridie et de résoudre les problèmes d'identité juridique résultant du statut légal de citoyenneté.

## **C. Information financière**

En octobre 2022, le Comité exécutif a approuvé un budget de 827,2 millions de dollars E.-U. pour les Amériques pour 2023. Au 6 août 2023, ce budget était passé à 827,4 millions de dollars E.-U. du fait des relocalisations. Les principaux domaines d'impact pour 2023 sont : a) parvenir à des environnements de protection favorables (277,3 millions de dollars E.-U.) ; b) pouvoir exercer ses droits fondamentaux dans un environnement sûr (254 millions de dollars E.-U.) ; et c) trouver des solutions (212,2 millions de dollars E.-U.) et rendre les communautés autonomes et parvenir à l'égalité entre les sexes (83,9 millions de dollars E.-U.). Au 31 août 2023, les besoins opérationnels pour les Amériques étaient financés à 33 % (271,4 millions de dollars E.-U.).